



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES



CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL

DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Dossier suivi par : Jean-Yves ORLANDINI

Nice, le 15/07/2016

Le service interministériel de défense et de protection civiles communique l'information suivante

A la suite des événements dramatiques survenus le 14 juillet 2016 à Nice, le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale a décidé d'élever le niveau de vigilance VIGIPIRATE au niveau « alerte attentat » au département des Alpes-Maritimes jusqu'à nouvel ordre.

Au regard de la situation, le volume des forces mis en place depuis le renforcement de la posture VIGIPIRATE est en train d'être réévalué par l'ensemble des services de l'État en charge de la sécurité publique pour répondre au plus près aux nouvelles exigences.

Il est vivement recommandé aux maires du département d'annuler les regroupements de personnes et notamment les feux d'artifices et ou festivals pyrotechniques en raison du deuil.

La ville de Nice en lien avec l'État a d'ores et déjà annulé les événements suivants pour des raisons de sécurité et de deuil envers les victimes :

- Le Nice Jazz festival ;
- le concert de Rihanna prévu ce vendredi 15 juillet au stade Allianz Riviera ;
- l'ensemble des marchés.

A cela s'ajoute, de nouveaux appels à la vigilance en direction des personnels en uniforme, personnels des sociétés de gardiennage dont les missions et les tenues peuvent s'apparenter à celles des agents de l'État notamment, afin de parer aux risques d'actes violents dont ils pourraient être la cible.

En outre, il conviendra également de renforcer le gardiennage et vigiles dans les centres commerciaux de votre commune.

Conformément aux dispositions du plan VIGIPIRATE, votre participation au dispositif d'alerte et d'intervention doit jouer pleinement son rôle.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute information utile à la mise en œuvre de cette nouvelle posture.